



**Chaumont-en-Vexin - 5 janvier 2021**

## **FLASH INFO TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT**

### **Les eaux usées et leur assainissement**

À quelques exceptions près, les consommateurs d'eau de notre commune sont reliés au système d'assainissement collectif communal comprenant des canalisations et une station de traitement. Certains consommateurs sont encore en assainissement individuel pour des raisons techniques ou d'aménagements budgétaires liés à la distance et à la pente des réseaux. Il nous faut rappeler que les canalisations de notre assainissement collectif datent des années 70.

La commune de Chaumont-en-Vexin gère financièrement ce réseau de canalisations. C'est un budget comptable autonome et spécifique comme celui de l'eau potable.

Notre station est en bon état de fonctionnement et répond aux normes en vigueur. Dès 2017, une étude de l'ensemble du réseau d'assainissement, menée avec un financement de l'agence de l'eau, a mis en exergue un certain nombre de dysfonctionnements, principalement liés à la vétusté des canalisations. En conséquence, la réhabilitation de ce réseau devenait inévitable.

Cette étude a révélé entre autres que des eaux claires s'infiltrent dans les canalisations amenant la station à traiter inutilement un volume d'eau plus important. Il s'avère aussi que des eaux usées s'échappant des canalisations se retrouvent disséminées dans la nature.

### **Vers une gestion adaptée !**

De nombreuses études géotechniques, topographiques ou techniques ont été menées dans notre commune ces dernières années.

Elles ont permis d'élaborer un projet de réhabilitation adéquat et révélé des contraintes non identifiées initialement, notamment des pollutions diverses : enrobés chargés en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et des réseaux amiantés.

### **Il est temps d'agir !**

Les études sont désormais terminées. Il est temps d'entamer la phase 1 des travaux qui démarreront dès janvier 2021 suivant un zonage établi. Les 3 phases s'étaleront sur 3 ans.

L'ensemble de ces travaux de réhabilitation coûtera près de 4 000 000 € TTC répartis en un plan de financement sur 3 ans, études, maîtrise d'œuvre et contrôles compris.

Ce projet ayant été initié il y a quelques années, nous pouvons prétendre à plusieurs subventions accordées par l'Agence de l'Eau, le conseil départemental de l'Oise et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). L'ensemble des subventions allouées s'élève à 1 600 000 €.

Afin de financer les 2 400 000 € restants, nous pouvons compter sur les excédents des dernières années : le budget assainissement dispose en effet de près de 2 000 000 € de fonds disponibles pour ces travaux. Il sera nécessaire d'emprunter pour finaliser le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal avait anticipé ces travaux de réfection en votant en 2018 une augmentation de 0.15 € HT/ m<sup>3</sup> par an et par foyer de la redevance assainissement. Il faut bien comprendre que le financement de l'eau, de l'assainissement et de leurs infrastructures est à la charge unique du consommateur via sa facture.

## Parlons tarif

Le vote de la surtaxe assainissement depuis 2018 permet de participer aux frais de rénovation des réseaux d'assainissement.

Dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public nous observons une hausse du prix de l'eau assainie (+ 6.5 % entre 2018 et 2019, et + 8.6 % entre 2019 et 2020).

Néanmoins, le prix de l'eau assainie dans notre commune se situe dans la fourchette basse des collectivités de l'Oise constaté par l'ADTO (Assistance Départementale Territoires de l'Oise)

## Quelques mots clés

Château d'eau : Réservoir d'eau exhaussé

Station de pompage : Installation fixe située au-dessus d'un puit de forage pour extraire l'eau souterraine.

Chemisage : Action d'introduire un tube neuf dans un tube usagé, pour éviter la dépose de ce dernier.

Fonçage : Action de passer un réseau de canalisation sous une voirie.

Station de reprise : Installation située en aval de la station de pompage pour distribuer l'eau dans les différents réservoirs.

## Les Travaux

### Phase 1 : 2021

#### **Lotissement clos de la vigne : du 11/01 au 15/02**

Réhabilitation du réseau existant sur 614 ml (mètre linéaire) avec 402 ml (ru du moulinet\*) en tranchée ouverte et 212 ml en chemisage. Les 68 branchements en domaine public seront tous repris. \*A confirmer pour 2021 sinon 2022

Restriction de circulation par route barrée et stationnement interdit de jour comme de nuit, sauf riverains.

#### **Rue Emile Deschamps : du 11/01 au 15/04**

Réhabilitation du réseau existant sur 761 ml avec 244 ml en tranchée ouverte et 517 ml en chemisage. Les 30 branchements en domaine public seront tous repris.

Restriction de circulation par alternat de feux tricolores ou par sens prioritaire et stationnement interdit de jour comme de nuit, sauf riverains.

#### **Rue du Jard : du 11/01 au 16/04**

Réhabilitation du réseau existant sur 314 ml en chemisage avec reprise de 14 branchements en domaine public.

Restriction de circulation par route barrée et stationnement interdit de jour comme de nuit, sauf riverains pour la zone compris entre le carrefour rue du bras d'or et le carrefour chemin de la fontaine salée

Restriction de circulation par alternat de feux tricolores ou par sens prioritaire et stationnement interdit de jour comme de nuit, sauf riverains pour la zone comprise entre le carrefour rue Emile Deschamps et le carrefour chemin de la fontaine salée.

#### **Rue de l'Osier : du 11/01 au 15/04**

Réhabilitation du réseau existant sur 200 ml avec 118 ml en tranchée ouverte et 82 ml en chemisage avec reprise de 2 branchements en domaine public. Travaux de gainage. Restriction de circulation par route barrée ou par alternat de feux tricolores ou par sens prioritaire et stationnement interdit de jour comme de nuit, sauf riverains.

#### **Rue Bertinot Juhel : du 11/02 au 15/02**

Réhabilitation par chemisage de 103 ml de réseau avec reprise des 5 branchements en domaine public. Restriction de circulation par sens prioritaire et stationnement interdit de jour. Puis restriction de circulation par route barrée et stationnement interdit de jour comme de nuit, sauf riverains.

#### **Rue du Bras d'or : du 8/03 au 15/05**

Réhabilitation du réseau existant sur 365 ml avec 190 ml en tranchée ouverte et 175 ml en chemisage avec reprise de 17 branchements en domaine public.

Restriction de circulation par route barrée et stationnement interdit de jour comme de nuit, sauf riverains.

### Phase 2 : 2022

Rue des Lilas, rue des Primevères, rue Jean Rostand, rue E. Deschamps, (secteur Gendarmerie - Crédit mutuel), ru du Moulinet.

### Phase 3 : 2023

Rue de la Libération, rue St Eutrope, rue de l'Hôtel de Ville, rue de la République, Allée St Nicolas, rue Pierre Budin.

### Nota :

Pour info les phases 2 et 3 sont des prévisionnels en termes de dates et nous ne manquerons pas de vous tenir informés suivant l'avancement des travaux.

Pour tout complément d'information, merci de contacter la mairie.